La 26 novembre 1946.

Honorable Maurice-L. Duplessis,
Premier Ministre de la Province de Québec,
Hôtel du gouvernement,
Québec, Qué.

Barrage du Lac Dozois

Monsieur le Premier Ministre,

L'usine hydroélectrique de la province au Rapide VII de l'Outaouais supérieur a été construite de manière à recevoir éventuellement quatre unités génératrices de 16,000 HP chacune. Comme le débit continuellement disponible à cette centrale est présentement de l'ordre de 4,000 pi.cu. par seconde, la puissance de production d'énergie permanente est limitée à environ 28,000 HP, soit presque la capacité de deux des machines installées. La troisième est nécessaire comme unité de réserve lorsqu'il s'agit d'exécuter certains travaux d'entretien périodique ou en cas d'avarie à une partie quelconque des deux autres unités.

En ménageant dans la sous-structure de l'usine l'emplacement nécessaire à une quatrième unité, l'on avait donc prévu que la demande d'électricité de cette région justifierait à une date ultérieure la construction d'un réservoir d'emmagasinement capable d'augmenter le débit disponible et de permettre à l'usine de donner son plein rendement.

Au 14 avril 1944, lorsque la Commission hydroélectrique fut chargée de l'administration de l'usine du Rapide VII, la charge moyenne mensuelle totale atteignait 15,250 HP et était presqu'en totalité absorbée par Noranda Mines Limited.

Comme conséquence de l'achat de Northern Ontario Power Company par l'Hydro d'Ontario en décembre 1944, la compagnie-soeur, Northern Quebec Power Company, cessa d'importer de l'énergie d'Ontario et passa un contrat avec l'Hydro-Québec, prenant effet le 1er novembre 1945, pour l'achat d'un minimum de 3,000 HP.

En mai 1946, la production moyenne mensuelle de l'usine atteignait 18,200 HP dont 5,000 HP étaient livrés à Northern Quebec Power Company. Dans le même temps, Normetal Mining Corporation Limited se déclarait disposée à conclure un contrat pour un minimum de 1,000 HP avec option de prendre jusqu'à un maximum de 3,500 HP. Par conséquent la charge moyenne totale pour un mois devenait susceptible

d'atteindre au delà de 20,000 HP. De plus, Quebec Northern Power Company donnait à entendre que la demande d'électricité des compagnies minières s'accroissait très rapidement et anticipait une pénurie de force motrice dans un avenir très peu éloigné.

A cette date, l'on prévoyait que même en commençant le barrage du lac Dozois à la fin de 1946, on ne pourrait emmagasiner les eaux avant le printemps de 1948 et il n'était pas certain que les 8,000 HP disponibles pourraient suffir à l'accroissement de la demande d'électricité d'ici là.

Depuis le milieu de l'été, il faut cependant reconnaître que l'activité des compagnies minière s'est ralentie quelque peu pour deux raisons principales:

1) la mise au pair du dollar canadien par rapport à l'américain;

2) la grande difficulté d'obtenir la machinerie requise à l'exploitation des mines.

Comme résultat, la charge moyenne à l'usine du Rapide VII pour octobre 1946 n'a été que de 14,300 HP, ce qui indiquerait présentement une disponibilité de 11,700 HP après avoir réservé 2,000 HP pour l'usage de Normetal Mining Corporation Limited.

Cette régression, nous semble-t-il, ne sera que temporaire et il n'y a pas lieu de retarder la réalisation de l'entreprise. Dans l'industrie hydroélectrique il est préférable d'être en avant du progrès plutôt qu'en arrière.

Le barrage-réservoir du lac Dozois permettra d'obtenir de l'énergie additionnelle à un prix unitaire très favorable. Référant au tableau No. 1 ci-annexé, on pourra constater que le coût probable de l'entreprise, par billion de pieds cubes emmagasinés, se compare très favorablement au chiffre correspondant pour la plupart des grands barrages-réservoirs de cette province, à l'exception du barrage Gouin.

Le coût du barrage-réservoir du lac Dozois est estimé à $3,500,000.00. Nous ne possédons pas encore les données nécessaires pour établir d'une manière précise les bénéfices qu'en dériveront les autres usines établies en aval, mais il semble bien que l'Hydro-Québec ne sera pas appelée à défrayer beaucoup plus que le tiers des charges annuelles découlant de cette entreprise, c'est-à-dire l'équivalent pour elle d'une mise de capital de $1,200,000.00. (Voir tableau No. 2 ci-annexé).

Les charges annuelles d'intérêt, d'amortissement, d'exploitation, etc., portées par Rapide VII, atteindraient environ $80,000.00 et comme on anticipe pour l'usine du Rapide VII un minimum de 17,000 HP-an additionnels, le prix de revient unitaire annuel s'élèverait donc à $4.70. On pourra également constater au tableau No. 2, que le coût actuel de $18.65 par année, pour chacun des 28,000 HP présentement disponibles à l'usine, sera abaissé à $13.90 pour chacun des 45,000 HP alors disponibles après construction du réservoir du lac Dozois et installation de la quatrième unité génératrice comme unité de réserve.

Au tableau No. 3 ci-annexé, on trouvera un résumé des avantages principaux, directs et indirects, pouvant résulter de la construction de ce réservoir d'emmagasinement.

Pour toutes ces raisons, la Commission hydroélectrique de Québec est unanime à recommander au gouvernement la construction du barrage-réservoir du lac Dozois aux fins d'assurer le plein rendement de la centrale hydroélectrique de la province sur l'Outaouais supérieur et de pouvoir répondre aux besoins des populations des centres urbains et ruraux, ainsi qu'aux entreprises minières de la région.

Vos tout dévoués,

L. E. Patrick

J. A. Lamarche

Edmond Mallet

Jean-Baptiste Lamarche

R. Latreille

RL:VB

November 28, 1946.

Angus Robertson Limited,
660 St. Catherine St. West,
Montreal 2, Que.

Attention: Mr. L. C. Knowlton,
Secretary Treasurer.

Re: Storage Dam at Lac Dozois

Dear Sirs:

Many thanks for your letter of November 27th, enclosing a certified copy of Section Three of By-Law Number 14 of your Company with regard to the signing of contracts, and for informing us that Mr. D. V. Robertson, your President and Managing Director, will sign the contract for the above project on behalf of your Company.

Yours very truly,

R. L.

Raymond Latreille
Commissioner.

RL:VB

CABINET DU PREMIER MINISTRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Québec, le 28 novembre 1946.

Monsieur L.-E. Potvin, Président,
Commission Hydroélectrique de Québec,
107, rue Craig Ouest,
Montréal.

Monsieur le Président,

Je viens de recevoir votre lettre en date du 26 novembre courant, et qui concerne le barrage du lac Dozois. J'ai reçu également les tableaux 1, 2 et 3, que vous aviez annexés à votre lettre, signée par tous les commissaires.

Le temps à ma disposition ne me permet pas, à l'heure actuelle, d'étudier comme je le voudrais la teneur de votre lettre et les tableaux y annexés. Tout de même, il me fait plaisir de vous remercier, vous et les autres commissaires, pour les renseignements que m'apportent cette lettre et ces documents.

J'espère que votre santé est toujours excellente.

M.L. Duplessis

DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
PROVINCE DE QUÉBEC

CABINET DU SOUS-MINISTRE

Québec, le 28 novembre 1946.

Monsieur L.-E.Potvin,Président,
Commission Hydroélectrique de Québec,
107 rue Craig Ouest,
MONTREAL.

Cher monsieur Potvin,

Je vous inclus pour votre information et pour l'économie de votre comptabilité, la liste des dépenses et déboursés encourus par la Commission des Eaux Courantes pour l'étude préliminaire de l'emmagasinement dans le lac Dozois.

Je dois vous faire remarquer que la colonne "Salaires du personnel" comprend le salaire de tous les employés permanents affectés à la topographie ou à la mise en plan. La colonne "Equipes d'arpentage" comprend tous les déboursés pour salaires aux membres des équipes, provisions, transport, matériel de campement, etc.

Le montant de $14,144.48 se rapportant aux forages, a été payé à Power Corporation of Canada pour l'exécution des travaux de forages à l'emplacement du barrage.

Annexée à cette liste se trouve une autre liste de comptes de Power Corporation qui ont été payés subséquemments.

Veuillez me croire,
Votre tout dévoué,
A Dussault
Sous-ministre.-

AD/IL.
Incl.

bleau No. 2

EFFETS DU RESERVOIR DU LAC DOZOIS

		HP disponible	Coût de construction par HP disponible	Coût d'exploi par HP
oût du Rapide VII suivant Bilan	$ 9,600,000	28,000	$ 344.00	
repartion maximum du coût du réservoir attribuable au Rapide VII (basé sur $3,500,000)	1,200,000	17,000		
	$ 10,800,000	45,000	$ 240.00	
oût d'exploitation, intérêt de dépréciation en 1945 pour 28,000 HP = $612,215.82				$ 21.50
pour 1947 = $522,215.				$ 18.65
oût d'exploitation après Dozois sera augmenté pour notre part de:				
$1,200,000 @ 4.32 =	$ 51,840			
1/3 de $25,000 pour entretien et opération du barrage	8,333			
$16,000 pour royautés additionnelles	16,000			
	$ 76,173			
soit un coût total de $598,388 pour 45,000 HP ou				$ 13.30
lus tard une 4e unité génératrice de 16,000 HP devra être ajoutée au coût de $600,000 pour servir de réserve Charge annuelle $27,000, répartie sur 45,000 HP				.60
				$ 13.90

OTE: Ce coût de $13.90 par HP (vente de 45,000 HP) est susceptible d'une réduction importante lorsqu'on retirera des revenus de tous les bénéficiaires de la quantité d'eau (17 billions pieds cubes) emmagasinée au Rapide VII.

.Latreille
0-10-46

Tableau No. 2

EFFETS DU RESERVOIR DU LAC DOZOIS

		HP disponible	Coût de construction par HP disponible	Coût
Coût du Rapide VII suivant Bilan	$ 9,600,000	28,000	$ 344.00	
Proportion maximum du coût du réservoir attribuable au Rapide VII (basé sur $3,500,000)	1,200,000	17,000		
	$ 10,800,000	45,000	$ 240.00	

Coût d'exploitation, intérêt de dépréciation en 1945 pour 28,000 HP = $612,215.82

pour 1947 = $522,215.

Coût d'exploitation après Dozois sera augmenté pour notre part de:

$1,200,000 @ 4.32 =	$ 51,840
1/3 de $25,000 pour entretien et opération du barrage	8,333
$16,000 pour royautés additionnelles	16,000
	$ 76,173

soit un coût total de $598,388 pour 45,000 HP ou

Plus tard une 4e unité génératrice de 16,000 HP devra être ajoutée au coût de $600,000 pour servir de réserve Charge annuelle $27,000, répartie sur 45,000 HP

NOTE: Ce coût de $13.90 par HP (vente de 45,000 HP) est susceptible d'une réduction importante lorsqu'on retirera des revenus de tous les bénéficiaires de la quantité d'eau (17 billions pieds cubes) emmagasinée au Rapide VII.

H.Latreille
30-10-46

Le 26 novembre 1946.

Honorable Maurice-L. Duplessis,
Premier Ministre de la Province de Québec,
Hôtel du gouvernement,
Québec, Qué.

Barrage du Lac Roscis

Monsieur le Premier Ministre,

L'usine hydroélectrique de la province au Rapide VII de l'Outaouais supérieur a été construite de manière à recevoir éventuellement quatre unités génératrices de 16,000 HP chacune. Comme le débit continuellement disponible à cette centrale est présentement de l'ordre de 4,000 pi.cu. par seconde, la puissance de production d'énergie permanente est limitée à environ 28,000 HP, soit presque la capacité de deux des machines installées. La troisième est nécessaire comme unité de réserve lorsqu'il s'agit d'exécuter certains travaux d'entretien périodique ou en cas d'avarie à une partie quelconque des deux autres unités.

En ménageant dans la sous-structure de l'usine l'emplacement nécessaire à une quatrième unité, l'on avait donc prévu que la demande d'électricité de cette région justifierait à une date ultérieure la construction d'un réservoir d'emmagasinement capable d'augmenter le débit disponible et de permettre à l'usine de donner son plein rendement.

Au 14 avril 1944, lorsque la Commission hydroélectrique fut chargée de l'administration de l'usine du Rapide VII, la charge moyenne mensuelle totale atteignait 15,250 HP et était presqu'en totalité absorbée par Noranda Mines Limited.

Comme conséquence de l'achat de Northern Ontario Power Company par l'Hydro d'Ontario en décembre 1944, la compagnie-soeur, Northern Quebec Power Company, cessa d'importer de l'énergie d'Ontario et passa un contrat avec l'Hydro-Québec, prenant effet le 1er novembre 1945, pour l'achat d'un minimum de 3,000 HP.

En mai 1946, la production moyenne mensuelle de l'usine atteignait 18,200 HP dont 3,000 HP étaient livrés à Northern Quebec Power Company. Dans le même temps, Normetal Mining Corporation Limited se déclarait disposée à conclure un contrat pour un minimum de 1,000 HP avec option de prendre jusqu'à un maximum de 3,500 HP. Par conséquent la charge moyenne totale pour un mois devenait susceptible

d'atteindre au delà de 20,000 HP. De plus, Quebec Northern Power Company donnait à entendre que la demande d'électricité des compagnies minières s'accroissait très rapidement et anticipait une pénurie de force motrice dans un avenir très peu éloigné.

A cette date, l'on prévoyait que même en commençant le barrage du lac Dozois à la fin de 1946, on ne pourrait emmagasiner les eaux avant le printemps de 1948 et il n'était pas certain que les 8,000 HP disponibles pourraient suffir à l'accroissement de la demande d'électricité d'ici là.

Depuis le milieu de l'été, il faut cependant reconnaître que l'activité des compagnies minières s'est ralentie quelque peu pour deux raisons principales:

1) la mise au pair du dollar canadien par rapport à l'américain;

2) la grande difficulté d'obtenir la machinerie requise à l'exploitation des mines.

Comme résultat, la charge moyenne à l'usine du Rapide VII pour octobre 1946 n'a été que de 14,300 HP, ce qui indiquerait présentement une disponibilité de 11,700 HP après avoir réservé 2,000 HP pour l'usage de Normetal Mining Corporation Limited.

Cette régression, nous semble-t-il, ne sera que temporaire et il n'y a pas lieu de retarder la réalisation de l'entreprise. Dans l'industrie hydroélectrique il est préférable d'être en avant du progrès plutôt qu'en arrière.

Le barrage-réservoir du lac Dozois permettra d'obtenir de l'énergie additionnelle à un prix unitaire très favorable. Référant au tableau No. 1 ci-annexé, on pourra constater que le coût probable de l'entreprise, par billion de pieds cubes emmagasinés, se compare très favorablement au chiffre correspondant pour la plupart des grands barrages-réservoirs de cette province, à l'exception du barrage Gouin.

Le coût du barrage-réservoir du lac Dozois est estimé à $3,500,000.00. Nous ne possédons pas encore les données nécessaires pour établir d'une manière précise les bénéfices qu'en dériveront les autres usines établies en aval, mais il semble bien que l'Hydro-Québec ne sera pas appelée à défrayer beaucoup plus que le tiers des charges annuelles découlant de cette entreprise, c'est-à-dire l'équivalent pour elle d'une mise de capital de $1,200,000.00. (Voir tableau No. 2 ci-annexé).

Les charges annuelles d'intérêt, d'amortissement, d'exploitation, etc., portées par Rapide VII, atteindraient environ $80,000.00 et comme on anticipe pour l'usine du Rapide VII un minimum de 17,000 HP-an additionnels, le prix de revient unitaire annuel s'élèverait donc à $4.70. On pourra également constater au tableau No. 2, que le coût actuel de $18.65 par année, pour chacun des 28,000 HP présentement disponibles à l'usine, sera abaissé à $13.90 pour chacun des 45,000 HP alors disponibles après construction du réservoir du Lac Dozois et installation de la quatrième unité génératrice comme unité de réserve.

Au tableau No. 3 ci-annexé, on trouvera un résumé des avantages principaux, directs et indirects, pouvant résulter de la construction de ce réservoir d'emmagasinement.

Pour toutes ces raisons, la Commission hydroélectrique de Québec est unanime à recommander au gouvernement la construction du barrage-réservoir du Lac Dozois aux fins d'assurer le plein rendement de la centrale hydroélectrique de la province sur l'Outaouais supérieur et de pouvoir répondre aux besoins des populations des centres urbains et ruraux, ainsi qu'aux entreprises minières de la région.

Vos tout dévoués,

(s) L. E. Potvin

(s) G. C. McDonald

(s) J. A. Savoie

(s) J. W. McCammon

(s) Raymond Latreille

ML:VB

Le 29 novembre 1946.

Monsieur Adjutor Dussault,
Sous-Ministre des Ressources hydrauliques,
Hôtel du gouvernement,
Québec, Qué.

Monsieur le Sous-Ministre,

J'accuse réception de la liste des dépenses et déboursés encourus par la Commission des Eaux courantes pour l'étude préliminaire de l'emmagasinement dans le lac Dozois, que vous m'avez transmise avec votre lettre du 28 courant.

Votre tout dévoué,

Raymond Latreille
Commissaire.

RL:VB

Le 4 décembre 1946.

Monsieur R.-W. Louthood,
Contrôleur,
Hydro-Québec.

LAC DOZOIS

Cher monsieur,

Prière d'émettre une réquisition de travail au montant de $1,441,000.00 pour l'exécution par Angus Robertson Limited (agissant pour et au nom d'Hydro-Québec) des ouvrages d'emmagasinement au lac Dozois, en conformité des conditions d'un contrat dont copie vous sera fournie incessamment.

Votre tout dévoué,

R. L.

Raymond Latreille
Commissaire.

RL:VB

December 6, 1946.

Mr. Otto Holden,
Chief Hydraulic Engineer,
Hydro-Electric Power Commission of Ontario,
620 University Avenue,
Toronto 2, Ont.

Dear Mr. Holden:

As promised at yesterday's conference in Toronto, hereunder are details of item ($1,911,000.00) of estimated cost of whole works chargeable to Lake Dozois project:

Contract with Angus Robertson for construction of hydraulic structures	$ 1,441,000.00	
Gates, lifting machinery, diesel plant, boiler plant, etc.	140,000.00	
Engineering, administration, surveys and contingencies of Quebec Streams Commission and Hydro-Quebec ensued and ensuing	(200,000.00 (80,000.00	H.-Q. Q.S.C.
Diamong drilling (approximate cost to date $35,000.00)	50,000.00	
	$ 1,911,000.00	

Yours very truly,

Raymond Latreille
Commissioner.

RL:VB

EXTRACT from Lake Dozois contract with
Angus Robertson Limited

8 - PAYMENT FOR WORK

For the due and proper performance and execution of said work, and the furnishing of all of the things herein required to be furnished by the Company, Hydro-Quebec shall, at the times and in the manner, and in accordance with the terms and conditions herein set forth, pay the Company the actual cost of the work plus a fixed fee as set out hereunder.

The Company shall make payment of all bills for supplies, materials, payrolls and services from funds to be furnished by the Commission on requisition from Company's head office.

On or about the tenth day of each month, the Company shall submit a detailed statement of expenditures and commitments made for the Commission account and of its expenses to the extent that the same are payable by the Commission hereunder supported by approved invoices or other specific and adequate information, and payrolls; upon receipt and acceptance of which the Commission will promptly forward cheque to the Company at its Montreal office for the amount of such statement.

All financial records and books of account of the Company, insofar as they pertain to the work, shall be at all times open to the Commission's inspection and audit.

The Company shall furnish the use of all necessary standard and special construction plant and equipment of every kind and nature required for this work in order to complete the same within the time limits herein specified other than automobiles, trucks, motor boats, hand tools and rigging. All such plant and equipment to be in first class and efficient operating condition, fair wear and tear excepted. If there is any indication at any time that the rate of progress has in the opinion of the Engineer fallen behind the desired schedule, the Company shall add the necessary plant and equipment to maintain such required schedule.

The Commission will pay the Company for the use of all construction plant as above a total rental of $190,000., at a monthly rate of $17,000 for the complete construction of the work as specified, which rental includes depreciation.

The Commission will pay the Company for its services in connection with the execution of the work to cover its administrative head office costs as indicated in paragraph 3 hereof and its profit, a fee of $75,000 to be paid in monthly instalments of $6,000 up to an amount of $60,000.00. The balance of the fee will be paid forty days after the completion of the work and acceptance thereof by the Commission.

An amount up to $15,000 will be allowed to cover the cost for the time of material expediters while engaged on this work, long distance telephone charges, telephones, blueprints and travelling expenses incidental to this work.

The estimated cost for the complete job is $1,441,000 which is based on the present estimated quantities as listed hereunder. If the actual cost of the work is less than this figure after allowing for changes in quantities or modification of plans, the Commission will pay the Company a bonus of 25% of the actual savings.

ITEM "A" -	General works including overhead, equipment rental and fee	$932,875.00
	Specific Units	
Item 1)	Earth excavation: 25,300 c. yds @ $1.00	25,300.00
Item 2)	Rock excavation: 3,000 c. yds. @ $6.00	18,000.00
" 3)	Drilling and grouting foundations 1,000 ft. @ $1.00	1,000.00
" 4)	Concrete (Plain and reinforced) 16,000 c. yds. @ $16.50	264,000.00
" 5)	Embankments, Earth and Gravel Fill 202,500 c. yds @ $$0.73	147,825.00
" 6)	Rip-rap and Rock Toefill 20,800 c. yds. @ $2.50	52,000.00
		$1,441,000.00

The bonus to be paid will be calculated as follows:

After the completion of the work, an estimate will be made up which will be based on the Actual quantities. This new estimate will be the sum of Item A plus the actual quantities for Items 1, 2, 3, 4, 5 and 6, multiplied by their respective unit prices as set forth above.

The bonus will then be the 25% of the amount, if any, by which this new estimate exceeds the actual cost of the work.

The amount of $932,875.00 (Item "A") covers the estimated cost for cofferdam and unwatering, access bridge, hauling, camps and temporary buildings, two permanent houses, clearing, road maintenance, general overhead,

construction equipment rental, the Company's fee and all other costs not entering directly in the specific Items 1, 2, 3, 4, 5 and 6 and any saving on this total amount for Item A will not be affected by any change in quantities.

Thomas H. Hogg, D.Eng., CHAIRMAN
Hon. G.H. Challies, Phm.B., M.L.A. COMMISSIONER
W. Ross Strike, COMMISSIONER
Osborne Mitchell, SECRETARY

The Hydro-Electric Power Commission of Ontario

Engineering Department

Cable Address "Hydro" Toronto
CODE: A B C 5TH EDITION

620 University Avenue
Toronto 2

December 9, 1946

ADDRESS REPLY ATTENTION OF
O. Holden

Mr. Raymond Latreille,
Quebec Hydro-Electric Commission,
107 Craig Street West,
MONTREAL, P.Q.

Re: Lake Dozois Dam

Dear Sir:

This will acknowledge with thanks your letter of December 6th last, giving the summarized estimate of the cost of the structures and equipment of the Lake Dozois dam, totalling $1,911,000. I understand that this includes a fixed fee of $75,000.00 for the general contractor and an allowance of $200,000.00 for his plant rental. A clause in the contract is also inserted, I believe, covering the sharing of the saving if certain costs are below those estimated. As I recall, you also stated that unwatering operations in connection with this contract were already under way.

I am returning herewith original letter and tabulation which you apparently left on my desk after your recent visit.

Yours truly,

O. Holden

HYDRAULIC ENGINEER

ENCLOSURE

Le 10 décembre 1946.

Me Adjutor Dussault, c.r.,
Sous-ministre,
Ministère des Ressources hydrauliques,
Edifices du gouvernement,
Québec, Qué.

Monsieur,

Nous vous faisons parvenir, sous ce pli, convention intervenue entre Hydro-Québec et Angus Robertson, Limited, le 5 décembre 1946, reçue par Me Edmond St-Denis, n.p., concernant la construction du barrage au lac Doucis.

Veuillez bien nous croire

Vos tout dévoués.

Le co-secrétaire

(B. Lacasse)

BL/B
1 pièce jointe

Le 10 décembre 1946.

Monsieur D.-V. Robertson, président,
s/d Angus Robertson, Limited,
660 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal.

Monsieur,

Nous vous faisons parvenir, sous ce pli, la deuxième copie d'un contrat passé entre Angus Robertson, Limited et Hydro-Québec et reçu par Me Edmond St-Denis, n.p., le 5 décembre 1946.

Veuillez bien nous croire, cher monsieur,

Vos tout dévoués.

Le co-secrétaire

(B. Lacasse)

BL/B
1 pièce jointe

DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
PROVINCE DE QUÉBEC

CABINET DU SOUS-MINISTRE

Québec, le 11 décembre 1946.

Monsieur B.Lacasse,
Co-secrétaire,
Commission Hydroélectrique de Québec,
107 rue Craig Ouest,
MONTREAL.

Cher monsieur,

Je vous remercie pour votre lettre du 10 courant, avec laquelle j'ai trouvé copie de la convention intervenue entre Hydro-Québec et Angus Robertson,Limited, le 5 décembre 1946 et signée devant Me. Edmond St-Denis, N.P.

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué,

A. Dumoulin

Sous-ministre.-

AD/IL.

K-3

H Y D R O - Q U É B E C

INTERDEPARTMENTAL

December 11th 1946

Mr. R. Latreille,
Commissioner.

RE: LAC DOZOIS - CASH REQUIREMENTS.

Dear Sir:-

I am attaching herewith memorandum from Mr. Miller covering his estimates of cash requirements for the Lac Dozois project for December 1946 and January, February and March 1947.

I think these figures are as close as can be estimated at this time, but I notice he has not included any of the Commission's expenditures. I would suggest that we add another $10,000. per month for Engineering and Administration, making the expenditures as follows:-

December 1946 -	$170,000.
January 1947 -	132,000.
February 1947 -	237,500.
March 1947 -	126,000.
	$665,500.

We are not required to make any progress payment on stop-log hoist or gate operation equipment, but you may want to add some money for payment to the Quebec Streams Commission for Engineering survey.

Yours very truly

M. V. Sauer
Hydraulic Engineer & Gen. Supt.
Generating Stations
Electrical Department

MVS/DB

Le 12 décembre 1946.

Monsieur Adjutor Dussault,
Sous-Ministre des Ressources hydrauliques,
Hôtel du gouvernement,
Québec, Qué.

Monsieur le Sous-Ministre,

Récemment vous nous avez demandé de vous fournir, pour le Département du Trésor, un estimé des dépenses capitales à être faites par l'Hydro-Québec au nom du gouvernement, d'ici le 31 mars prochain, en conséquence de l'exécution de certains travaux prévus dans la loi 10 Geo. VI chap. 29.

Ci-dessous vous trouverez un sommaire de ces prévisions:

A) Ligne de transmission Cadillac-Noranda-Normetal $200,000.00
autorisée par l'arrêté ministériel No. 2786 du 17 juillet 1946;

B) Barrages du réservoir Dozois $665,000.00
Ce montant est réparti comme suit:

décembre	$175,000
janvier	125,000
février	240,000
mars	125,000
	$665,000

Ces dépenses ont été autorisées par les arrêtés ministériels No. 2786 du 17 juillet 1946, et No. 4847 du 28 novembre 1946.

Votre tout dévoué,

Raymond Latreille
Commissaire.

RL:VB

cc: MM. R.-C. Drake
R.-W. Louthood

December 14, 1946.

Mr. G. C. Dent,
Messrs. C. S. and G. C. Dent,
c/o Angus Robertson Limited,
P. O. Box 410,
Mont-Laurier, Que.

Dear Sir:

This is to confirm the following telegram forwarded to you today at both Maniwaki and Ottawa:

"Imperative that you supply Angus Robertson at Dozois with about two hundred thousand F.B.M. of dressed lumber without delay Stop Please make necessary arrangements and advise".

Yours very truly,

R. L.

Raymond Latreille
Commissioner.

RL:VB

Copy of telegram sent Mr. Rousseau, Angus Robertson

EXCLUSIVE CONNECTION WITH WESTERN UNION CABLE SERVICE

FORM 6102.B

CANADIAN NATIONAL TELEGRAPHS

W. M. ARMSTRONG, GENERAL MANAGER
TORONTO

CLASS OF SERVICE DESIRE
FULL RATE MESSAGE
DAY LETTER
NIGHT MESSAGE
NIGHT LETTER
EVENING & SUNDAY

PLACE X OPPOSITE SERVICE DESIRED

CHECK	RECEIVERS NO.	TIME FILED	CHARGE TO DEPT. OR ADDRESS

Veuillez expedier la dépêche suivante aux conditions mentionnées au verso auxquelles je consens par les présentes
Send the following message, subject to the terms on back hereof, which are hereby agreed to

DECEMBER 14 1946

MR G C DENT
MESSRS C S AND G C DENT
407 ECHO DRIVE
OTTAWA ONT

IMPERATIVE THAT YOU SUPPLY ANGUS ROBERTSON

AT DOZOIS WITH ABOUT TWO HUNDRED THOUSAND F. B. M. OF DRESSED

LUMBER WITHOUT DELAY STOP PLEASE MAKE NECESSARY ARRANGEMENTS

AND ADVISE

RAYMOND LATREILLE

QUEBEC HYDRO-ELECTRIC COMMISSION

Charge: Hydro-Quebec
107 Craig St. West,
Montreal.

EXCLUSIVE CONNECTION WITH WESTERN UNION CABLE SERVICE

FORM 6102.B

CANADIAN NATIONAL TELEGRAPHS

W. M ARMSTRONG, GENERAL MANAGER
TORONTO

CLASS OF SERVICE DESIRED
FULL RATE MESSAGE
DAY LETTER
NIGHT MESSAGE
NIGHT LETTER
EVENING & SUNDAY

PLACE X OPPOSITE SERVICE DESIRED

CHECK	RECEIVERS NO.	TIME FILED	CHARGE TO DEPT. OR ADDRESS

Veuillez expedier la dépêche suivante aux conditions mentionnées au verso auxquelles je consens par les présentes
Send the following message, subject to the terms on back hereof, which are hereby agreed to

DECEMBER 14 1946

MR G C DENT
MESSRS C S AND G C DENT
MANIWAKI
QUE

IMPERATIVE THAT YOU SUPPLY ANGUS ROBERTSON AT DOZOIS WITH ABOUT TWO HUNDRED THOUSAND F. B. M. OF DRESSED LUMBER WITHOUT DELAY STOP PLEASE MAKE NECESSARY ARRANGEMENTS AND ADVISE

RAYMOND LATREILLE

QUEBEC HYDRO-ELECTRIC COMMISSION

Charge: Hydro-Quebec
107 Craig St. West,
Montreal.

Mr. R. Latreille

MEMORANDUM

Beauharnois, Que.,
December 14th. 1946.

RE: TRIP TO LAC DOZOIS DEC. 9th to 13th 1946

Left Montreal 5:20 P.M. Place Viger accompanied by Messrs. Miles and Rousseau of Angus Robertson Limited, Marien of Quebec Streams Commission and Seguin and Turcotte of Industrial Labs. Thurcott

Arrived Mt. Laurier 11:45 P.M.
Left Mt. Laurier 8:00 A.M. Dec. 10th
Arrived Lac Dozois noon.

Left O'Connell Lodge 8:00 A.M. 13th
Arrived Montreal 4:30 P.M. with Mr. Geo. O'Connell

General Notes on Progress of Work

Road Contract:

Access road in fairly good condition; see separate report.

Cofferdam:

Dec. 11th - 135 lin. ft. cribs placed (including gaps).
Approximately one-third rock fill in place

Should reach south bank of River by end of December.

Camps:

3 bunk houses complete by December 14th, 32 men each.

Temporary kitchen and dining hall in use since Dec. 8th.

All temporary buildings owned by Simard & Frere purchased, and being moved to dam site.

Office, warehouse etc. still in temporary quarters.

Cement Shed:

Work well under way; ready to receive cement next week.

Clearing:

Well under way and presents no problem.

RE: TRIP TO LAC DOZOIS DEC. 9th to 13th (cont'd.)

Lumber and Timber:

To date Dent has maintained sufficient supply, although his portable mill broke down last week and back in service Dec. 12th. Meanwhile considerable lumber hauled from main mill.

It appears that lumber supply will continue to keep up with requirements.

N.B. Canadian International Paper Company's chief scaler or scaler foreman met me at dam site and requested immediate space for three or four men to check cutting on C.I.P. limits. I explained our shortage of accommodation, and that we needed every available bunk at the time being.

Equipment on Job:

A detailed list of equipment will be forthcoming; the following important pieces are at the site.

1	3/4 Buoyrus-Erie Steam Shovel
1	1½ c.y. Northwest shovel crane (new)
1	TD-16 tractor bulldozer temporarily rented from Simard
1	Caterpillar D-8 tractor bulldozer
1	1 c.y. Smith mixer electrically driven, new
1	Pioneer screening and crushing plant
1	210 c.f.m. gasoline driven compressor
1	300 amp. gasoline driven welding machine
1	large boiler (200 H.P. more or less)
1	2-drum steam winch
1	5-ton stiff-leg derrick (timber)

Other miscellaneous equipment such as jack hammers, etc.

Concrete Aggregate:

Continued search for coarse aggregate has yielded no satisfactory results and it was decided to open up a quarry immediately. The site chosen is immediately adjoining the cut-off dam and appears satisfactory.

Apparently satisfactory fine aggregate can be secured from the pit 2.7 miles north of Simard's camp. Further investigation and stripping will commence immediately and if satisfactory, will commence hauling to mixer plant before Christmas.

RE: TRIP TO LAC DOZOIS DEC. 9th to 13th (cont'd.)

Mixer Plant:

After careful consideration it was decided to relocate the mixer plant, on the north side of the River at about elevation 1140, immediately downstream from the axis of the dam. The main purpose of this change was to avoid having to set the plant up in the very short time available between completion of cofferdam and commencement of concreting.

C.G.KINGSMILL/L